



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 07 juin 2022 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à Marie-Laure Thiery qui annonce qu'en raison de son déménagement à Courseulles-sur-Mer elle se retire du conseil municipal.

Monsieur le Maire regrette ce départ et remercie Marie-Laure Thiery pour son sérieux et sa participation active aux diverses réunions et manifestations communales.

Les conseillers municipaux remercient également Marie-Laure Thiery et lui souhaitent une bonne continuation.

Monsieur le Maire prend bonne note de cette démission et en avertira Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire poursuit la séance par l'approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2022 qui, sans observations, est signé par l'ensemble des membres concernés. L'ordre du jour est alors abordé.

URBANISME

RETROCESSION DES VOIRIES, ESPACES VERTS ET PLACES DE PARKING RUE ADOLPHE LEBAUDY

L'entreprise Partelios Habitat propose une régularisation de la rétrocession des voiries, espaces verts et places de parking de son programme situé rue Adolphe Lebaudy, parcelle AO 128p6, à la commune.

Partelios Habitat a mandaté le cabinet Lallouet afin de confirmer l'emprise foncière et le plan cadastral.

Avant la rétrocession des voiries, espaces verts et places de parking destinés à être incorporés au domaine public communal, une visite sur les lieux a été réalisée le 31 janvier 2022 en présence de Pascal Génissel, adjoint à l'urbanisme.

Ces espaces étant déjà entretenus par la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les voiries, espaces verts et places de parking du programme de Partelios Habitat situé rue Adolphe Lebaudy et de les incorporer au domaine public communal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- *approuve pour le programme Partelios Habitat situé rue Adolphe Lebaudy la rétrocession amiable de la parcelle cadastrée AO 128p6, comme indiqué sur le plan annexé à la présente délibération,*
- *accepte le transfert et la prise en charge par la commune de l'ensemble des voiries, espaces verts et places de parking et l'intégration au domaine public communal,*
- *autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte correspondant établi par Maître RIZZOTTO, notaire à Argences,*
- *dit que les frais et honoraires de l'acte liés à la réception / transfert de l'ensemble des équipements seront à la charge de Partelios Habitat,*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS POUR LE DEPLOIEMENT DE L'ADRESSAGE

La qualité de l'adresse est cruciale pour les services de secours, la bonne délivrance des courriers et colis, le repérage au quotidien avec les GPS, ou encore pour la commercialisation des offres internet très haut débit.

Il revient aux maires de définir les adresses puis d'en assurer la diffusion normalisée aux organismes publics utilisateurs (SEIS, La Poste...).

Le Département du Calvados accompagne gratuitement les communes dans cette démarche d'adressage par :

- la formation à la procédure et à la réglementation pour un adressage normalisé et efficace
- la fourniture de plans papier pour recenser les voies à traiter
- la mise à disposition d'une application cartographique pour saisir et diffuser les nouvelles adresses

La loi 3DS impose à toutes les communes de réaliser leur adressage et d'en publier les données dans la Base Adresse Nationale.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département pour fixer les modalités d'accompagnement du Département en matière d'adressage.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le déploiement de l'adressage avec le Département,
- donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

ASSOCIATION POUR LA FINALISATION DU CONTOURNEMENT SUD DE CAEN

Afin de désengorger le périphérique Sud de Caen du trafic de transit, un contournement a été engagé avec deux barreaux routiers déjà réalisés. Il manque cependant 8,5 kilomètres pour finaliser ce contournement, d'autant plus nécessaire que le viaduc de Calix connaîtra des travaux, qu'un pôle logistique au sud de Caen se développe, que des actions sont engagées pour repenser le partage de l'espace public au profit des modes doux et enfin que l'attractivité économique des territoires dépend de la facilité et du temps d'accès à Caen.

Afin de promouvoir et de favoriser par tout moyen auprès des pouvoirs publics, la réalisation effective de la finalisation du contournement Sud de Caen, il est proposé la création d'une association. Ses moyens d'action reposeront sur toute action de communication, de médiatisation, de lobbying visant à interpeller les responsables politiques et administratifs sur la nécessité de ce contournement et la création d'un barreau routier.

Cette association sera constituée de deux collèges :

- ✓ un collège A composé de membres actifs, représentant des collectivités locales élus au sein de leur assemblée délibérante respective ; il représentera 60 % des voix – 6 VOIX
- ✓ un collège B composé de membres sympathisants (entreprises, chambres consulaires, autres organisations professionnelles, élus non désignés par délibération, parlementaires, associations personnes physiques...) ; il représentera 40 % des voix – 4 VOIX

Quant au Conseil d'Administration (élu au sein de l'AG de l'association), il sera composé de 10 membres répartis en 6 membres du collège A et 4 membres du collège B.

Il est proposé au conseil :

- ✓ d'adhérer à cette association
- ✓ de désigner un membre du conseil pour siéger à l'assemblée générale

Monsieur le Maire demande si un adjoint ou un conseiller municipal est intéressé. Personne n'étant intéressé, Monsieur le Maire se présente afin que la commune de Cagny soit représentée.

- Vu les principes de libre association inscrite dans la Constitution y compris pour les collectivités territoriales ;
- Vu les projets de statuts de l'association (loi 1901) pour la finalisation du contournement Sud de Caen,
- Considérant l'intérêt pour la collectivité de participer à cette action compte tenu des difficultés actuelles et des enjeux en termes économiques et de mobilité,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- *Approuve les statuts de l'association pour la finalisation du contournement Sud de Caen,*
- *Décide d'adhérer à cette association,*
- *Désigne Monsieur le Maire, Eric MARGERIE, pour siéger au sein de l'assemblée générale de cette association,*
- *donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.*

AFFAIRES FINANCIERES

TERRAIN DE FOOTBALL – NOTIFICATION DE SUBVENTION AU TITRE DU FAF (FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR) - INFORMATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu deux nouvelles notifications de subvention au titre du FAF (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour les travaux du terrain de football :

- d'un montant de 9 400 €, pour l'opération « Renforcement/Amélioration d'un terrain en pelouse naturelle »
- d'un montant de 5 000 € pour l'opération « Autre projet dit innovant/Réseau de récupération d'eau ».

Ce qui porte le montant total des notifications de subventions reçues à 67 773 €. Ce qui représente les deux tiers du montant total. Monsieur le Maire précise que c'est plus qu'espéré à l'origine.

AIDE FINANCIERE POUR L'AUDIT ENERGETIQUE DE LA MAIRIE - INFORMATION

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier du SDEC l'informant du versement d'une aide financière de 2 240 € dans le cadre de l'audit énergétique de la mairie. Il précise que le coût total de l'audit étant de 2 800 € HT, il ne reste plus à la charge de la commune qu'un montant de 560 €.

NOTIFICATION DE CREDITS - EQUIPEMENT NUMERIQUE - INFORMATION

Dans le cadre de la convention de partenariat passée avec la région académique Normandie et relative au « label écoles numériques », Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une somme de 5 938,53 € est attribuée à la commune pour l'école élémentaire et une somme de 5 894,27 € pour l'école maternelle. Ce qui représente 50 % de ces deux investissements.

PERSONNEL COMMUNAL

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe :

- que Madame Sandrine Giffard a demandé sa mutation à partir du 1^{er} septembre 2022 et qu'il le déplore.
- qu'un agent administratif à temps non complet, à 80 %, sera embauché à partir du 1^{er} août 2022. Comme déjà évoqué lors d'un conseil municipal précédent, ce poste ferait le lien entre la DGS et la future responsable comptable qui serait embauchée à 80 % dans un premier temps.

AFFAIRES SCOLAIRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE DU 2/06/2022

Le conseil d'école, d'une durée d'1/2 heure, a porté sur les points suivants :

- le protocole sanitaire : les brassages sont autorisés, le port du masque n'est plus obligatoire ni à l'école, ni dans les transports en commun. Un exercice de « confinement » aura lieu dans la dernière quinzaine de juin.

- les effectifs : actuellement 245 élèves sont accueillis. A la prochaine rentrée scolaire, il est prévu 247 élèves répartis en 10 classes.

- la mise en place du LPI (Livret de Parcours Inclusif), application numérique, qui permet la circulation d'informations.

- la liaison CM2 / 6^{ème} : les élèves de CM2 seront reçus au collège de Villey Desmeserets le 7 juin.

- les projets et sorties pédagogiques : certains projets et sorties pédagogiques, déclinés lors du deuxième conseil d'école, ont eu lieu et d'autres sont à venir.

Les séances de natation ont commencé pour les élèves de CP et de CE1.

Chaque classe (MS-GS, GS-CP et CP) bénéficiera de trois séances de cours de tennis proposées par le club de Cagny. Le matériel adapté aux enfants sera remis gratuitement à l'école.

L'équipe enseignante remercie tous les partenaires de l'école pour leur soutien et leur implication durant cette année marquée par la gestion du Covid.

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - SANTE

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE SUR LE DEPARTEMENT DU CALVADOS – CONVENTION 2022 A 2026

Afin de poursuivre le dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique sur le département du Calvados, la FREDON propose de renouveler l'engagement de la commune par le biais d'une convention portant sur les années 2022 à 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (17 voix POUR) :

- décide de poursuivre son adhésion au programme départemental de lutte collective contre le frelon asiatique,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir pour les années 2022 à 2026,
- dit que les prestataires choisis pour la destruction des nids de frelons sont par ordre de priorité :

- FL Services à Bourguébus
- Parasitech SAS à Mondeville
- GUEPE INTERVENTION 14 à Hérouville Saint Clair
- Caen Nuisibles à Caen
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION « URBANISME » DU 2/06/2022

La réunion a eu lieu au Hameau du Petit Bois et a porté sur les points suivants :

- Un projet situé route de Paris a été présenté succinctement aux membres de la commission. Les conseillers municipaux intéressés par le projet peuvent obtenir des informations auprès de l'agent administratif en charge de l'urbanisme.
- La vérification des travaux de maisons individuelles.
- Un avis sur la construction de murets dans le lotissement de la Boissière pour lesquels il existe des contentieux. Une longue discussion a suivi concernant ces murets, le règlement des lotissements et du PLU, des procédures très longues. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire précise d'autre part que des réunions du SCoT ont lieu chaque mois. La dernière s'est déroulée à Cagny.

Monsieur le Maire en a profité pour signaler lors de cette réunion combien nous étions pénalisés par le fait que les surfaces urbanisables de moins de 5 000 m² étaient rajoutées dans les comptages des 25 habitations accordées par an aux communes pôles !

REUNION D'INFORMATION ET D'ECHANGES CONCERNANT LES JOURNEES DU PATRIMOINE DE SEPTEMBRE 2022 ET LE CIMETIERE DU 30/05/2022

Magali Loncle précise que la commune va participer aux journées du patrimoine le 17 septembre 2022 et qu'un dossier est à réaliser.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES - PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/05/2022

Le conseil communautaire :

- Prend acte de la communication du rapport 2019/2020 de la délégation de service public du réseau de chaleur ainsi que du rapport 2020 de la délégation de service public de l'assainissement collectif.
- Acte la révision du Contrat de Relance et de Transition Energétique.
- Approuve la passation d'un avenant n° 2 au contrat d'assurances pour la révision de la cotisation 2020 et d'un avenant n° 3 pour la révision de la cotisation 2021 au lot n° 2 « responsabilité civile et risque annexe ».
- Décide de déclarer la consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour une ressourcerie sans suite pour motif d'intérêt général.
- Attribue l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des voiries 2022-2024 pour une durée de 3 ans à l'entreprise Toffolutti pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT et maximum de 90 000 € HT.

- Reconduit expressément pour une année supplémentaire le marché conclu avec l'association Plaine Emploi pour l'entretien des chemins de randonnées et voies vertes de la Communauté de communes.

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Laurence Maurey transmet les informations suivantes :

- La kermesse de l'école aura lieu le 2 juillet dans le parc de la mairie et le spectacle des enfants dans le gymnase.
- La LEN (Ligue de l'Enseignement de Normandie) recherche une animatrice pour le local jeune car l'animatrice actuelle a démissionné.

Les informations suivantes sont communiquées par Michel Decambos :

- Des devis ont été signés avec l'entreprise PIERRE pour la métallisation des sols de l'école. L'école élémentaire dont les sols paraissent les plus dégradés seront traités au mois d'août et ceux de l'école maternelle l'année prochaine.
Il a été décidé d'alterner une année sur deux ces travaux entre les deux écoles sauf en cas de réel besoin.
- Une visite sur site et un point sur les travaux du centre bourg concernant les espaces verts et le mobilier ont été réalisés avec le maître d'œuvre, Madame Agnès Spalart. L'entreprise Vallois rebouchera les alvéoles des places de parking allée Saint Germain et remplacera les végétaux endommagés dès que possible.
- Un disjoncteur a pris feu salle omnisports, ce qui a créé des incidents. La pièce a été commandée et sera remplacée rapidement. Des devis seront demandés pour l'installation d'alarmes incendie dans plusieurs bâtiments et y compris aux écoles.

Marie-Laure Thiery précise que, suite à sa démission du conseil municipal, elle doit être remplacée dans les commissions et associations dont elle était membre ou déléguée. Monsieur le Maire précise que ce point sera abordé dès le prochain conseil municipal.

David Boudet indique que lors de la prochaine commission bâtiment il pourrait être évoqué le projet de l'agrandissement de la bibliothèque et éventuellement un projet global incluant la garderie périscolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13